

laTégéval

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE AMATEUR

RÈGLEMENT



PRÉSENTATION DU CONCOURS

Alors que la Tégéval poursuit son chemin au travers du Val-de-Marne, elle se dévoile un peu plus aujourd'hui à travers un concours de photographie amateur, gratuit et accessible à tous.

Organisé par le SMER La Tégéval, ce concours vous propose, cet été, de poser un nouveau regard sur la Tégéval, sur la diversité de ses ambiances, de ses paysages et de ses nombreux usages !

La photographie représente, à ce titre, un média passionnant: elle nous aide à faire connaître la Tégéval, à illustrer ses richesses et contribue à ce que chacun puisse découvrir et s'approprier le parcours, tout en s'amusant !

Avec ce concours, nous faisons appel à la créativité et à l'inventivité de chacun pour - qui sait ? - faire émerger de nouveaux talents, donner naissance à des vocations de photographe et susciter des envies de balades, sur la Tégéval.

DATE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du lundi 25 juin 2018 au dimanche 2 septembre 2018, 23 h 59.

CATÉGORIES OUVERTES AU CONCOURS

CATÉGORIE 1: DE L'ACTION !

Courez, pédalez, bougez ! la Tégéval est aussi faite pour l'action.

Alors prenez de la vitesse ou, au contraire, arrêtez-vous un instant pour attraper un mouvement au vol. Savoir saisir la vitesse, ressentir ses frissons est un élément clé de la photographie. Cette catégorie récompensera la meilleure photo d'action, le plus bel élan, la performance sportive. Le filet, le flou de mouvement seront vos meilleures armes !

Compétence de photographie recherchée : flou, instantanée, vitesse, photo de sport.

Pourquoi la Tégéval est le lieu adéquat : La Tégéval est faite pour se déplacer, pour bouger et respirer. Les marcheurs, joggeurs et cyclistes parcourent tous les jours les sentes de la voie verte. Les lieux de loisirs, les parcs sont recherchés par les sportifs. Il y a toujours du mouvement à la Tégéval !

Loisirs / déplacement

CATÉGORIE 2: LA LUMIÈRE... AU NATUREL !

Sans aucun doute, la lumière est le plus bel habit dont puisse se parer la nature ! Il n'y a pas d'exercice plus difficile, ni de mérite plus grand, que de savoir capter une belle lumière.

Il faut savoir regarder, attendre, patienter... La lumière, comme la nature, est changeante. Elles proposent toutes deux une très belle variété et autant de sujets à photographier. Cette catégorie récompensera la plus belle photo de nature, à la lumière... naturelle !

Faites votre choix : quel contraste, quel éclairage ? Une lumière zénithale ou celle, rasante, de la fin de journée. Certains oseront peut-être une nature... de nuit !

Compétence de photographie recherchée : exposition, patiente, photographie de paysages.

Pourquoi la Tégéval est le lieu adéquat : Avec ses différentes séquences paysagères, la Tégéval valorise la nature et la biodiversité. La voie verte prend soin du cadre naturel et relie entre eux différents espaces verts. La nature en ville, quoi de plus intéressant pour les photographes en herbe ?

Loisirs / écologie / paysage

CATÉGORIES OUVERTES AU CONCOURS

CATÉGORIE 3: AU BON ENDROIT, AU BON MOMENT !

Les meilleures photos sont celles qui sont prises sur le vif ! un imprévu, un inattendu, un instantané, une photo que l'on a tout de suite envie de partager. À l'heure des réseaux et de l'image toute puissante, La Tégéval se met à la page !

Cette catégorie récompensera la plus belle photo prise avec... votre téléphone ! Publiée sur les réseaux sociaux ou gardée pour vous, portrait, selfie, une photo prise dans votre quotidien, pendant une balade, une sortie.

Compétence de photographie recherchée: la viralité de l'image, la photographie décalée.

Loisir / Tégéval au quotidien:

Pourquoi la Tégéval est le lieu adéquat: la Tégéval est d'abord un lieu pensé pour vous, pour votre quotidien. Elle fait partie de votre cadre de vie et s'utilise au quotidien !

PARTICIPATION

QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute personne physique, amateurs individuels, membres ou non d'un club photo.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Nature des photographies:

- Les photos doivent être prises sur un site de la Tégéval ou bien depuis l'extérieur en faisant figurer la Tégéval. Il est à noter que tout le tracé n'est pas encore aménagé mais que le concours porte sur l'ensemble des sites. Pour se repérer, les participants peuvent consulter la carte du tracé de la voie verte précisant les sites aménagés / non aménagés mais accessibles (chemins) / non accessibles (bois, broussailles sans chemin) sur le site internet: <https://www.lategeval.fr/cartographie-de-tegeval> ou télécharger la Zcard dédiée sur le site internet (onglet espace documentaire).
- Sont admises les photos couleur ou noir et blanc.
- Les photos doivent être transmises en numérique, en format JPEG ou GIF.
- Le poids maximum des fichiers ne doit pas dépasser 20 Mo.

Envoi des photographies:

- Les photos doivent être envoyées par mail via une plateforme de transfert de fichiers type wetransfer à l'adresse contact@lategeval.fr ou être publiées sur Facebook via un post public en mentionnant les hashtag #maTégéval, #concoursphotos2018 et en taguant la page @tegeval.
- Chaque photo doit comporter un titre, l'adresse postale de la prise de vue et, dans le cas d'un envoi par mail, renseigner l'identité et le contact du photographe.
- Chaque candidat peut proposer jusqu'à deux photos au total, dans une seule ou deux catégories.
- Une modération a posteriori sera établie pour contrôler les photographies proposées dans le cadre du concours. Seront éliminées d'office les photographies:
 - Contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs
 - Contraires aux conditions du concours telles que décrites dans le présent règlement
 - Présentant un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, incitant à la violence, au racisme, à la xénophobie, à la discrimination, à la propagande politique ou religieuse
 - Contraires à l'interdiction de publicité en faveur des boissons alcoolisées ou du tabac
 - Entrant en conflit avec le droit des tiers (droit d'auteur, droit à l'image, droit des marques, etc)
 - Contraires aux conditions d'utilisation de Facebook.

EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES ET DROITS D'UTILISATION

- Dans le cadre du concours, chaque participant accepte que ses photographies soient diffusées sur le site internet et/ou la page Facebook de la Tégéval (notamment pour la publication du palmarès et la promotion du concours).
- À l'issue du concours, Le Smer s'engage à ne pas utiliser les photos qui n'auront pas été lauréates.
- Pendant une durée de trois ans, le SMER se réserve le droit d'exploiter les photos lauréates (articles L. 122-2 et L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle, droits de diffusion, d'exploitation et de reproduction) dans le cadre des actions de promotion et de communication autour de la Tégéval telles que : campagne d'affichage, bannière Web, flyer, information riverains etc. En aucun cas cette communication n'aura de visée commerciale. Les auteurs des photographies exploitées seront contactés préalablement à toute exploitation de ces photos.

JURY ET SÉLECTION DES PHOTOGRAPHIES LAURÉATES

- Les lauréats seront contactés par le SMER La Tégéval (via le canal qu'ils ont utilisé pour candidater). Ces derniers devront confirmer l'acceptation de leur sélection dans un délai de 48 heures suivant cette prise de contact. Dans ce délai, les lauréats devront joindre à cette confirmation l'ensemble des éléments suivants:
 - leur nom, prénom et adresse postale,
 - le copyright/crédit que le lauréat souhaite voir utilisé pour accompagner sa photo dans les différents supports et médias où elle sera reproduite,
 - une autorisation parentale pour les participants mineurs (Un participant mineur qui remporte le concours devra fournir une autorisation parentale de participation afin de remporter son Prix. Dans le cas contraire, il sera éliminé et ne pourra gagner le concours),
 - la photographie sélectionnée (le fichier source, en haute définition),
 - l'autorisation signée par le lauréat permettant l'exploitation de la Photographie,
 - l'autorisation d'exploitation de l'image signée par toute personne reconnaissable sur la photographie, le cas échéant.

Le Jury de sélection des photos lauréates sera composé de professionnels de la photographie et de la communication, de journalistes et des élus du Smer.

La participation au concours est interdite aux membres du jury et du SMER la Tégéval, et de leurs familles.

Exposition des photos et remise de prix lors de la fête de la Tégéval le 22/09/18 à Limeil-Brévannes.

En cas de forte participation, les organisateurs et le jury se réservent le droit de faire une présélection avant l'exposition le 22/09/18.

PRIX

Cadeau:

- Pour chacune des catégories, le gagnant remportera un bon d'achat d'une valeur de 300€ (remis sous la forme de chèque cadeau FNAC).
- Pour chaque catégorie, le jury sélectionnera les 3 meilleures photos. Chacune d'entre elles sera valorisée avec présentation de l'auteur dans une newsletter dédiée et via la communication du SMER.

RESPONSABILITÉ ET LITIGE

- Chaque participant accepte les conditions de participations énoncées dans le présent règlement. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.
- La responsabilité du SMER La Tégéval ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème de perte de courrier électronique entraînant la non-prise en compte d'une candidature, la perte ou la destruction d'une photo réalisée.
- Le SMER La Tégéval se réserve le droit de modifier le règlement du concours, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, et après en avoir dûment informé les participants et le public, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.
- Le SMER La Tégéval se réserve le droit de modifier le montant des prix attribués, sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée de ce chef à son encontre ou d'annuler la manifestation de remise des prix si les circonstances l'exigent.